

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal et ont reçus les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-77

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à : Modifier le plan de zonage par le retrait du libellé de l'actuelle zone C-554 et le remplacement de celui-ci par le libellé M-554; Remplacer la grille des usages et normes de l'actuelle zone C-554 par la grille de la nouvelle zone M-554 »

- Avis de motion : 8 mars 2022
- Adoption du premier projet: 8 mars 2022
- Assemblée publique de consultation : 5 mai 2022
- Adoption du second projet : 14 mars 2023
- Adoption du règlement : 11 avril 2023
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 12 juin 2023

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-84

« Secteur rue Centrale nord-ouest et autres dispositions »

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00, tel qu'amendé, de façon à : modifier l'article 79, tableau 79, lignes 51 et 52; modifier l'article 102.1 concernant la mutualisation des cases d'un espace de stationnement; modifier l'article 244 concernant l'extinction des droits acquis relatifs à un usage; modifier l'article 252 concernant l'extinction des droits acquis relatifs à une construction; modifier la grille d'usages et normes H-415 par le retrait du ratio plancher/terrain; modifier la grille d'usages et normes H-642 concernant la dimension minimale des lots; modifier la grille d'usages et normes I-219 concernant le rapport bâti/terrain minimum; modifier la grille d'usages et normes I-220 concernant le rapport bâti/terrain minimum. »

- Avis de motion : 13 décembre 2022
- Adoption du premier projet : 14 février 2023
- Assemblée publique de consultation : 22 février 2023
- Adoption du second projet : 14 mars 2023
- Adoption du règlement : 11 avril 2023
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 12 juin 2023

RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-19
« Concordance avec PPUD Marie-Victorin »

« Règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'amendé de façon à : abroger les sections 8, 9, 11, 12, 19, 28, 29, 32, 33, 36 et 38; remplacer le titre et libellés des articles 32 et 33 de la section 4; ajouter l'article 33.1 « Dispositions spécifiques au secteur collectrice panoramique »; ajouter une nouvelle annexe « B ». »

- | | |
|---|-----------------|
| ▪ Avis de motion : | 14 février 2023 |
| ▪ Adoption du projet de règlement : | 14 février 2023 |
| ▪ Assemblée publique de consultation : | 8 mars 2023 |
| ▪ Adoption du règlement : | 11 avril 2023 |
| ▪ Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : | 12 juin 2023 |

RÈGLEMENT
NUMÉRO 905-23

« Règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux »

- | | |
|---|---------------|
| ▪ Avis de motion : | 14 mars 2023 |
| ▪ Adoption du projet de règlement : | 14 mars 2023 |
| ▪ Assemblée publique de consultation : | 28 mars 2023 |
| ▪ Adoption du règlement : | 11 avril 2023 |
| ▪ Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : | 12 juin 2023 |

Ces règlements sont entrés en vigueur le 12 juin 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Public* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 16 juin 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques